

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE RAWDON

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM ET DE RÉGIME D'UNE MUNICIPALITÉ LOCALE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

1. La Municipalité de Rawdon a, le 14 septembre 2026, adopté la résolution numéro 26-423 demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de changer le nom de la Municipalité en celui de « Ville de Rawdon » et de décréter le changement de régime afin qu'elle soit dorénavant régie par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);
2. Toute personne peut, dans les trente (30) jours suivant la publication du présent avis, faire connaître par écrit au ministre son opposition à la demande de changement de nom et de régime;
3. Les oppositions doivent être transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à l'adresse suivante :

Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Courriel : ministre@mamh.gouv.qc.ca

Donné à Rawdon, le 23 septembre 2026

(signé) *Caroline Gray*

M^e Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe